



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SEANCE DU 27 JUIN 2007

Enquête Publique

– Avis et Conclusions du Commissaire Enquêteur –

Lotissement « Le Clos des Cèdres » – S.A.R.L. VIVINLOT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'arrêté n° 81 12003J3004 du 03 novembre 2003, autorisant la S.A.R.L. VIVINLOT à créer le lotissement "Le Clos des Cèdres", à usage d'habitations (23 lots).

Vu la demande d'intégration formulée par la S.A.R.L. VIVINLOT, en date du 28 novembre 2006.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 avril 2007, votée à l'unanimité, lançant la procédure d'intégration.

Vu l'arrêté du 05 avril 2007, relatif à l'intégration du lotissement dans le domaine public communal.

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée du 19 avril au 03 mai 2007.

Vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur (document ci-annexé).

Considérant que la S.A.R.L. VIVINLOT a procédé à l'abattage et au dessouchage du cèdre mort.

Le Conseil Municipal est appelé, ce jour, à se prononcer sur la demande d'intégration des VRD (voirie et réseaux divers) du lotissement « Le Clos des Cèdres ».

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales » « Finances » et « Cadre de Vie Réseaux, Environnement » du 22 juin 2007,

Le Conseil Municipal, considérant que :

- que la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitation, peut, après enquête publique, être transférée d'office, sans indemnité, dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées,

- enfin, que ce transfert s'applique également aux éléments d'infrastructure situés au-dessus et au-dessous de la voie, lorsque celle-ci est ouverte à la circulation publique,

Déclare consentir, **à l'unanimité**, à l'intégration de la voirie, des réseaux et des parkings.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 27 juin 2007
Le Maire,

Jean-Louis DELJARRY.